

TRIAL DAYS

Vulliens 2025

Programme du week-end :

Vendredi 29 août

18 h à 19 h

Inscription des pilotes

Dès 19 h.30

Restauration, bar et tonnelle, soirée « Back to the 80's »

Samedi 30 août

Trial des Vestiges

8h30 à 10h30

Inscription des pilotes

10 h30

Départ du 1^{er} tour et 2^{ème} tour

14 h30

Dernier départ du 2^{ème} tour

Dès 15 h.00

Fermeture progressive des zones

19 h env.

Palmarès et remise des prix

Dès 19 h 30

Menu (Roastbeef-sauce maison-frites) et petite restauration, bar et tonnelle.
Concert live « Buckle Up » et musique

Dimanche 31 août

Trial amical auto-pointage, assiette du jour (11h-14h) incluse.

Enregistrement obligatoire

Dès 9 h.

inscriptions des pilotes

Dès 10 h.

Départ du 1^{er} et 2^{ème} tour libre

16h00

Fermeture des zones

Inscription

jusqu'au 27.08.2025 www.trial-moudon.ch, onglet VESTIGES

Prix

Samedi, Trial des Vestiges, CHF 45.00

Dimanche, Trial amical, repas inclus CHF 40.00

CHF 80.00 les 2 jours

Change EURO à la parité 1/1

Païement sur place

Important en 2025 selon règlement particulier :

- Tapis environnemental obligatoire dans le parc coureur
- Génératrices non autorisées dans le parc coureur
- format de course idem 2024
- motos électriques : selon règlement SwissMoto

Hôtel, gîtes ruraux ou chambres d'hôtes www.moudon-tourisme.ch

Camping autorisé sur place, dans le respect du voisinage.

Règlement, inscription, informations diverses, vous trouverez tout sur www.trial-moudon.ch

RÈGLEMENT PARTICULIER TRIAL DAYS 2025

33ème Trial des Vestiges

Le samedi 30 et dimanche 31 août 2025, le **TRIAL CLUB PASSEPARTOUT MOUDON** organise son traditionnel trial international ouvert aux motos anciennes et actuelles.

- Il y aura un classement pour la seule journée du samedi, pour chaque catégorie, dans chacun des 2 tracés
- Trial amical le dimanche avec interzone et zones tracées, auto-pointage, assiette du jour le midi

Règlement « Vestiges »

Les catégories motos vestiges et motos anciennes sont ouvertes aux pilotes âgés de 18 ans et plus.
Les catégories motos actuelles sont ouvertes uniquement aux pilotes âgés de 30 ans et plus.

Le classement final sera établi en tenant compte des handicaps particuliers :

- 1 point de pénalisation par année en dessous de 40 ans
- 1 point de bonification par année de 41 ans à 100 ans
- 2 points de bonification par année dès 101 ans

Caractéristiques techniques

Motos Vestiges : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 18 ans

→ Moto de 1965 et avant

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

Motos Anciennes : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 18 ans

→ Moto après 1965, refroidissement à air (mono amortisseur et freins à disques autorisés)

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

Motos actuelles : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 30 ans

→ Moto à refroidissement liquide

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

Zones es concurrents pourront choisir à l'inscription entre :

EXPERTS : motos modernes, flèches rouges

EXPERTS : motos vestiges et anciennes, flèches vertes

RANDONNEURS : passage libre

Abandon - le pilote qui abandonne doit impérativement s'annoncer au bureau et rendre sa carte.
- aucun remboursement de la finance d'inscription n'est accordé une fois le départ pris.

Juniors les jeunes entre 14 ans révolus et 18 ans peuvent participer accompagné d'un pilote régulièrement inscrit (Parrain) et aux conditions suivantes : être inscrit et rouler avec et sous l'entière responsabilité d'un Parrain représentant légal. Un seul Junior par Parrain, celui-ci peut être compétiteur. Le même numéro est attribué au Junior (fond jaune) et son Parrain (fond selon catégorie). Inscriptions sur place. Finance d'inscription CHF 25.- pour le samedi et CHF 25.- incluant l'assiette du jour dimanche.

Dans chaque catégorie, l'ordre de départ est laissé au choix des concurrents qui devront réserver leur heure de départ au bureau, lors de l'inscription. L'heure de départ devra être respectée. Les cartes de pointage seront timbrées à la sortie du parc coureur. Chaque tour (env. 15 Km) comprendra entre 10 et 13 zones non stop.

→ il est strictement interdit de sortir du parcours fléché et de rouler à contre-sens, **tout contrevenant sera disqualifié et/ou se verra retirer son autorisation de rouler**. Cette clause est valable pour les deux jours de la manifestation.

→ sur **ordre de police**, tous les participants doivent traverser les routes à pied et se conformer aux indications du service de sécurité sous peine d'exclusion.

Motos électriques : acceptation et réglementation selon SwissMoto

Génératrices : par respect du proche voisinage et éviter toute nuisance supplémentaire, les génératrices ne sont pas autorisées dans le parc coureur. Il en va du maintien de notre manifestation.

Tapis environnemental : pour répondre aux exigences cantonales, un tapis **absorbant et étanche** est obligatoire sous les motos dans le parc coureur

Equipement : casque homologué obligatoire et équipement selon règlement trial FMS

Douches : pas de douche à disposition mais un point d'eau pour le remplissage de jerrycan

Déchets : merci d'emporter vos poubelles en quittant le parc coureur

Protêts : ils seront attachés à un ballon et envoyés vers « le Cloud » pour y être stockés

Et pour rappel :

- l'acceptation du présent règlement fait partie intégrante de la formalité d'inscription.
- ne sont acceptés sur le parcours (interzones et zones) que les coureurs régulièrement inscrits et les membres de l'organisation. Aucun suiveur non-inscrit n'est autorisé.
- **il est strictement interdit de rouler avant et après la manifestation**
- il n'y a pas de zone d'échauffement
- les petites motos et les quads (enfants et adultes) ne sont pas autorisés sur le site.

*→ Pour la continuité de notre trial, **merci** de respecter ce règlement, le fléchage, la nature et les cultures ←*

Merci aussi de faire preuve d'égards pour le voisinage proche et nos précieux bénévoles :)

COMITE D'ORGANISATION :

Président et dir.course	Dani ALLAMAN	Bureau	Suzanne ALLAMAN &
Trésorier	Florian DESMEULES		Fanny MEYER
Responsable Zones	Waltou HOFER	Buvette	Lionel MEYER
Bénévoles	Kayla MEYER	Cuisine	Noémie JAUNIN &
Commissaires	Claire-Lise HOFER		Eddy CHERPILLOD

Établi en mai 2025 par le c.o.